

# AVIS DE MOTION

**AVIS EST DONNÉ PAR LA GREFFIÈRE ADJOINTE DE LA VILLE DE MATAGAMI :**

**QUE** conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. c-19), monsieur Louis Gagnon, conseiller, a donné un avis de motion à la séance ordinaire du 12 mai 2026 à l'effet qu'il sera adopté, lors d'une séance subséquente le règlement :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 409-2026 CONCERNANT L'INSTALLATION ET L'ENTRETIEN DES COMPTEURS D'EAU**

**QUE** lors de l'adoption dudit règlement, il y aura dispense de lecture.

**ET QU'**une copie du projet dudit règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville.

**DONNÉ à Matagami, le 13 mai 2026.**



Joannie Plante Bélisle, greffière adjointe

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Joannie Plante Bélisle, greffière adjointe de la Ville de Matagami, certifie avoir publié l'avis de motion ci-haut le 13 mai 2026, et ce, au bureau de la municipalité et sur le site Internet [www.matagami.com](http://www.matagami.com).

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13 mai 2026.



Joannie Plante Bélisle, greffière adjointe